# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET EVALUATION DE LA PREMIÈRE COMMISSION MIXTE HISPANO HAÏTIENNE DE COOPERATION 2006-2010

## 1. INTRODUCTION

Le 24 septembre 2009 s'est tenu a Port au Prince, République d Haiti, l'acte de signature du Procès Verbal de la Réunion de la Commission de Suivi et Evaluation prévue dans le Procès Verbal de la 1ere Commission Mixte Hispano- Haïtienne de Coopération, signée par les deux pays a Madrid, le 29 novembre 2006.

Bien que cette réunion était prévue pour le deuxième semestre 2008, les deux parties ont été d'accord pour la rapporter, étant donne que, aux dates initialement prévues, le pays venait de souffrir le passage de quatre ouragans et il était très difficile de dévier l'attention vers d'autres questions différentes de l'aide humanitaire en réponse aux populations touchées.
La Réunion intermédiaire de Suivi et Evaluation a comme objet de réviser les programmes en exécution ainsi que mettre en place les ajustements nécessaires aux interventions établies dans la stratégie de la coopération espagnole pour Haïti.

La Délégation espagnole a informé que, si bien le contenu de ce Procès Verbal est en rapport direct avec celui du Procès Verbal de la 1ere Commission Mixte, la forme a été adaptée à la structure et à la philosophie du nouveau Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2009-2012.

La Délégation d'Espagne a été présidée par Mme Maria Victoria Wulff, Chef du Département de Coopération avec l'Amérique Centrale, le Mexique et les Caraïbes a l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

La Délégation d'Haïti a été présidée par Monsieur Yves Robert Jean, Directeur Général du Ministère de Planification et Coopération Externe (MPCE).

La signature de ce procès verbal a eu lieu en présence de son Excellence l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne, M. Juan F. Trigo.

La réunion a commencé avec une cordiale bienvenue de la part de la représentation d'Haiti vers la Délégation espagnole, et a continué avec un dialogue franc et vaste entre les deux délégations, dans le cadre duquel on a fait le suivi des accords atteints au sein de la 1ere Commission Mixte Hispano- Haïtienne de Coopération.

La relation complète des intégrants des deux délégations se trouve en Annexe de ce Procès Verbal.

## 2. LA COOPERATION ENTRE L'ESPAGNE ET HAITI : TRANSITION DU II PLAN DIRECTEUR 2005-2008 AU III PLAN DIRECTEUR 2009-2012

La Délégation espagnole a informé sur l'approbation par le Conseil des Ministres, le 13 février 2009, du nouveau Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2009-2012, dans le cadre de la crise économique mondiale qui, cependant, n'a pas ébranlé la ferme décision espagnole de

poursuivre la lutte contre la pauvreté. Dans ce document on souligne l'engagement espagnol d'allouer, à la fin de la période, 0,7% de Produit National Brut à l'aide au développement.

Le III Plan Directeur embranche de façon harmonieuse avec le précédant, dont l'évaluation a été á la base de son élaboration. Le III Plan Directeur a comme objectif essentiel renforcer la qualité de l'aide, dans le sens d'améliorer son efficacité dans la voie de la consécution des Objectifs du Millénaire. La concentration sectorielle et géographique des actions, et la réforme institutionnelle de l'AECID sont les deux piliers sur lesquels on doit fonder l'amélioration de la qualité de l'aide. Du point de vue de l'Agenda Internationale du Dévéloppement, le cadre de ce III Plan Directeur est fixé par la Déclaration de Paris, l'Agenda d'Action d'Accra, et le Code de Conduite de l'UE.

Le Plan Directeur 2009-2012 pose la consécution de résultats de développement comme un de ses axes principaux et transversaux. Dans ce sens, il s'agit de développer un système intégré de gestion stratégique orientée aux résultats de développement. L'instrument fondamental où l'on exposera la stratégie de la Coopération Espagnole dans chaque pays associé sera le Cadre d'Association (Marco de Asociación), qui tiendra compte dans sa rédaction, comme élément essentiel, la stratégie de développement du pays, à laquelle la Coopération Espagnole devra s'aligner. Par ailleurs, ce document servira pour établir la plus grande coordination possible entre les différents acteurs de la coopération espagnole – AECID, Ministères sectoriels, ONGs, Communautés Autonomes, Municipalités, etc- dans le pays partenaire. Cet instrument sera la base des Commissions Mixtes, où il sera validé comme fondement de la coopération entre les deux pays. Le Cadre d'Association, en concordance avec les engagements pris à Accra, reflétera la prévision indicative des ressources que l'on prévoit allouer au pays pendant les 3 à 5 années, et inclura des mécanismes pour la reddition de comptes mutuelle adaptés à chaque pays.

A ce sujet, la Délégation espagnole a demandé la collaboration des autorités haïtiennes pour continuer ensemble à améliorer la gestion des fonds de coopération, en faisant un effort particulier dans le domaine de la transparence. Cet effort est spécialement important dans la difficile conjoncture économique actuelle, et vis-à-vis des contribuables et du Parlement espagnols.

En rapport avec les instruments et modalités de la coopération qui se verront renforcés pendant cette période, la Délégation Espagnole a attiré l'attention sur l'Aide Programmatique, qui inclut aussi bien l'appui budgétaire direct général et sectoriel, que les fonds multi-bailleurs. Le III Plan Directeur souligne l'importance de canaliser d'importants volumes de ressources, une fois l'accord étant établi sur la convenance d'utiliser l'aide programmatique dans un pays en particulier. Or cette décision demande une attention particulière à la reddition de comptes. Par ailleurs, la consécution de résultats durables, l'impact sur la réduction de la pauvreté, le développement humain et l'exercice des droits exige que les ressources canalisées par cette voie soient additionnelles, et non substitutives, des ressources considérées dans les prévisions budgétaires des pays partenaires.

A ce sujet, la Délégation espagnole a souligné l'engagement pris à la Conférence de Bailleurs de Fonds à Washington, en avril 2009, par lequel l'Espagne a augmenté en 25% son appui budgétaire ciblé Education à Haïti, pour la période 2009-2010, en passant de 4 à 5 millions d'euros annuels.

Finalement, la Délégation espagnole a remarqué le poids croissant de la coopération multilatérale dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Le III Plan Directeur établi trois priorités à ce sujet :

- une plus grande sélection et concentration de l'aide multilatérale,
- un renforcement de l'effectivité del Organismes Multilatéaux de Développement, à travers une aide plus stratégique et prévisible, et moins ciblée, en échange d'une reddition de comptes accrue
- une amélioration de la complémentarité et les synergies entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale au niveau du terrain.

## 3. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION BILATERAL ETABLI DANS LE CADRE DE LA 1ère COMMISSION MIXTE HISPANO HAÏTIENNE DE COOPÉRATION

Ce texte inclut une adaptation des contenus recueillis dans la 1ère Commission Mixte Hispano Haïtienne de Coopération basés sur le Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2005-2008 en les adaptant au format et structure du Plan Directeur 2009-2012.

### 3.1. Priorités horizontales de la politique pour le développement d'Espagne en Haïti

Le Plan Directeur 2009-2012 de la Coopération Espagnole établie cinq priorités horizontales :

- Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- Promotion des droits humains et gouvernance démocratique
- Genre dans le développement
- Durabilité environnementale
- Respect envers la diversité culturelle

Pour assurer une correcte et efficace intégration de ces priorités transversales, il est important de travailler cette intégration à quatre niveaux différenciés : politique, stratégique, institutionnelle et opérationnel.

### 3.2. Priorités géographiques

Les priorités géographiques se maintiennent d'après ce qui a été retenu au moment de la Commission Mixte et touchent trois départements: le sud-est, le centre et l'ouest.

Les Deux Parties reconnaissent que cette concentration a favorisé la création de synergies positives entre les projets ainsi qu'un meilleur impact des résultats attendus.

### 3.3. Priorités sectorielles de la politique de l'Espagne pour le développement en Haïti

#### 3.3.1 <u>Gouvernance Démocratique</u>

Ce secteur prioritaire correspond à celui intitulé « Gouvernance Démocratique, Participation Citoyenne et Développement Institutionnel » du précédent Plan Directeur 2005-2008.

Dans la Commission Mixte, les lignes prioritaires établies étaient:

- Promotion de la démocratie représentative et du pluralisme politique.
- Renforcement de l'État de droit

- Développement de l'administration au service de la citoyenneté et bonne gestion des affaires publiques.

En adaptant ces lignes à ce qui est établi dans le Plan Directeur 2009-2012, les interventions de la Coopération Espagnole se centrent sur deux objectifs spécifiques :

1. *Renforcement des administrations publiques qui améliorent la cohésion sociale, en contribuant à la création d'institutions publiques et des structures étatiques durables qui garantissent la gouvernance démocratique et qui portent à la construction de l'État et à une situation de paix.*

En ce sens l'AECID a apporté son soutien deux fois consécutives au Conseil Électoral Provisoire (CEP), à travers une assistance technique de haut niveau. La première intervention a eu lieu immédiatement après les élections présidentielles de 2006.

De même, plusieurs projets de Renforcement du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ont été exécutés successivement.

Les deux délégations reconnaissent l'importance du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) comme ministère clef, transversal et central de toute la planification nationale en général et de la coopération au développement en particulier.

Dans ce cadre de travail, la Délégation Espagnole a rappelé son appui à la redynamisation d'Unités d'Étude et de Programmation (UEP), le renforcement de l'Unité de Coordination des Activités des ONGs (UCAONG), et de la Direction des Ressources Humaines. Par le biais de cette dernière l'AECID a contribué à la réforme de la fonction publique, dans le but d'attendre la stabilité de l'emploi public. La Coopération Espagnole également va contribuer à la mis en place de la Direction d'Aménagement du Territoire et du Développement Local (DATDL). Tout ceci rentre dans la ligne de renforcement de la transparence et de la reddition de comptes.

La Délégation haïtienne invite l'AECID à travailler de manière plus systématique dans le processus de Réforme et de Modernisation de l'État, par l'entreprise de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH), organisme dépendant du bureau du Premier Ministre.

La Délégation espagnole donne son plein accord à cette initiative et confirme à la partie haïtienne que les premiers contacts ont déjà été établis, et qu'il a même été proposé à l'OMRH de soutenir le processus de réforme dans quelques ministères haïtiens.

La Délégation haïtienne a présenté ses chaleureux compliments pour les réalisations effectuées dans le cadre de tous ces projets, et particulièrement pour l'appui au processus d'aménagement du territoire, en soulignant le grand apport que l'Espagne pourrait fournir à ce sujet.

Les deux délégations soulignent l'importance de l'existence d'un organisme inter ministériel chargé de la coordination des interventions dans ce secteur, la Commission Interministérielle d'Aménagement du Territoire (CIAT).

En 2005, Haïti a pris part pour la première fois aux Programmes Ibéro-américains de Formation Technique Spécialisé (PIFTE, sigles en espagnol) que l'AECID développe dans ses Centres Internationaux de Formation, à Antigua (Guatemala), Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), Cartagène d'Indes (Colombie) et Montevideo (Uruguay). Depuis lors, chaque année, des fonctionnaires du Gouvernement haïtien prennent part à ces formations. Le but de ce

programme et celui d'appuyer les gouvernements de la région dans le but de renforcer l'administration publique à travers l'appui vers une consolidation de la carrière civil et fonction publique.

Également, ce secteur de la gouvernance démocratique les deux délégations ont fait valoir, dans le cadre de la nouvelle optique du Plan Directeur 2009-2012, l'intervention touchant le renforcement institutionnel du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, lequel représentait un secteur spécifique dans le cadre de la 1ère Commission Mixte. En ce sens, le travail effectué a grandement porté sur la ligne de renforcement des capacités pour la planification, le suivi et l'évaluation de politiques avec l'approche de genre. Les deux délégations reconnaissent les difficultés qui ont prévalu au début, pour le démarrage du projet, ainsi que les efforts fournis pour les dépasser, tant par le Ministère que par le Bureau Technique de Coopération (OTC) lui-même.

Les deux délégations reconnaissent l'extrême importance de disposer d'une perspective de genre comme une priorité horizontale dans toutes les interventions, et décident de faire un effort supplémentaire pour que cette approche soit prise en considération. Pour cela, il existe des instruments et des instances qui pourraient aussi faciliter ce travail de coordination, tels les UEPs des Ministères.

*2. Renforcement de la sécurité publique, l'accès à la justice et la promotion des droits humains avec une attention spéciale aux peuples indigènes et aux droits des femmes.*

Dans cette ligne de travail, l'AECID a appuyé l'amélioration des garanties et des droits fondamentaux dans les politiques d'intérieur, la sécurité publique et la citoyenneté, tout cela à travers le Projet d'Appui à la Réforme de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Ce projet, exécuté par la Direction Générale de la PNH (Direction Départementale du Sud-est), du Secrétariat d'État à la Sécurité Publique du Ministère de la Justice d'Haïti, considère deux secteurs d'activité concrets:

- Investissement en infrastructure, avec la construction ou la réhabilitation de six commissariats de police et le siège de la Direction Départementale, dans le département du Sud-est,

- investissement en capital humain, à travers le renforcement de l'Académie de Police.

La Délégation Espagnole souligne la participation dans ce projet du personnel expert du Secrétariat d'État à la Sécurité du Ministère de l'Intérieur de l'Espagne, et sollicite la désignation d'un point focal technique comme contrepartie de ce personnel expatrié, par le Secrétariat d'État à la Sécurité Publique d'Haïti. De même, la Délégation espagnole demande une plus grande implication haïtienne dans la rédaction finale du Manuel de Police Communautaire. Les deux demandes ont pour objectif final une véritable appropriation du projet par la partie haïtienne, qui assure son aptitude à soutenir des opérations prolongées.

La Délégation haïtienne remercie l'appui espagnol, à l'heure de ce grand défi de réforme de la PNH, et le prie de compléter ses efforts avec une augmentation du nombre de bourses de formation de longue durée en Espagne pour ses cadres.

La Délégation Espagnole félicite la Délégation Haïtienne pour les acquis en termes d'amélioration de la sécurité publique depuis la date de la signature de la Commission Mixte.

Outre les interventions bilatérales, les processus d'appui à l'organisation de la société civile et la participation des citoyens sont promus de manière directe à travers les interventions des ONGs financées par l'AECID, ainsi que par la coopération décentralisée.

### 3.3.2. Développement Rural et Lutte contre la Faim

Cette ligne correspond fondamentalement à la ligne d'Appui aux secteurs productifs (intégrée dans le Secteur de Promotion du Tissu Économique et Entrepreneurial dans l'ancien Plan Directeur 2005-2009). Dans le Plan Directeur en vigueur, 2009-2012, lequel est beaucoup plus centré sur la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODMs), une plus grande emphase est portée sur la concentration des efforts en vue de répondre aux nécessités de la population touchée par la faim et la malnutrition, estimée à près de 923 millions de personnes à travers le monde pour l'année 2008. Par conséquent, nous partons de l'idée de base que l'accroissement de l'activité productive locale (agriculture, élevage, aquaculture et reforestation) peut garantir l'accès de la population à des ressources de base pour maintenir une vie digne, parmi lesquelles – et d'une manière fondamentale – l'accès à une alimentation adéquate.

Les interventions de la Coopération Espagnole, en termes de développement rural, rassemblent les principes établis dans le cadre de la Stratégie de Lutte contre la Faim de la Coopération espagnole et, en partant d'un objectif général, se concentrent à répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Promouvoir l'accès à une alimentation digne et adéquate à la diversité locale et aux nécessités nutritionnelles de chaque secteur de la population, des populations urbaines et rurales, avec une attention spéciale aux enfants dans la première enfance.

- Favoriser les systèmes de production durables et l'appui aux petits producteurs.

- Soutenir et stimuler un développement rural avec une approche territoriale qui intègre la population vulnérable et tous les acteurs dans la mise en valeur du potentiel des zones rurales.

À cet effet, les deux délégations reconnaissent les bons résultats des interventions que la Coopération Espagnole a obtenus en la matière, et sont d'accord pour aller de l'avant et consolider le développement de ces dernières.

- Relance agricole dans la commune de Marigot (Département du Sud-est), avec une approche intégrale (qui comprend tant les aspects relatifs à la production agricole que ceux liés aux conditions générales de vie de la population ainsi qu'au renforcement institutionnel de la Direction Départementale du Sud-est du MARNDR).

- Appui au développement de la pêche maritime dans les communes côtières du Département du Sud-est, centré fondamentalement sur l'accroissement de la production piscicole à travers l'installation de Dispositifs de Concentration de Poisson (DCPs) ainsi qu'au renforcement institutionnel de la Direction Départementale du Sud-est du MARNDR.

- Appui au Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Continentale en Haïti, aspect qui prétend aider à la diminution de la pression sur le secteur de la pêche maritime.

La Délégation haïtienne reconnaît l'appropriation des différentes interventions mentionnées par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), organisme exécuteur de ces dernières, en particulier celles liées à la Direction de Pêche Maritime et Aquaculture du Ministère. La Délégation espagnole propose d'utiliser ces projets en vue de contribuer au processus de réforme et de renforcement du MARNDR, tant au niveau de son siège central, qu'au niveau de la Direction Départementale du Sud-est.

Les deux délégations reconnaissent l'importante contribution au renforcement tangible des Associations de Pêcheurs, à travers le Projet de Renforcement de la Pêche Maritime dans le Département du Sud-est, en décidant de poursuivre les efforts effectués en ce sens. Cette contribution devra être la stratégie pour obtenir une amélioration palpable dans les conditions de vie des pêcheurs, par le biais d'une bonne gestion des ressources, tout en favorisant parallèlement une amélioration de l'alimentation de la population locale, en fournissant l'accès aux protéines animales provenant du poisson.

La Délégation espagnole a apporté toutes les informations relatives aux deux missions successives (avril - juin 2008) qui ont été effectuées, comme prévu, par la Xunta de Galicia, par le biais d'un groupe d'experts, en vue de réaliser un diagnostic sûr l'état de la pêche en Haïti.

La Xunta de Galicia a aussi répondu aux nécessités des Communautés de Pêcheurs, après le passage des ouragans de l'année 2008. En ce sens, elle a apporté son appui à l'acquisition de bateaux pour les Associations de Pêcheurs du Sud-est.

Les deux délégations reconnaissent la contribution de la Coopération Espagnole au développement du secteur de la pêche maritime, tant en termes techniques, c'est-à-dire sur le terrain, qu'en termes stratégiques et de planification. En ce qui concerne ce dernier point, il rassemble la collaboration tant dans l'élaboration du Plan d'Action Nationale pour le Développement du Secteur de la Pêche en Haïti (dans la rédaction duquel le diagnostic financé par la Xunta de Galicia a été utilisé), que dans l'élaboration du Plan d'Action du Département du Sud-est du pays.

La Délégation haïtienne décide d'accorder une grande importance à la consolidation des lignes d'intervention mentionnées, dans le Département du Sud-est, et également de reproduire dans d'autres départements prioritaires du pays, les bonnes pratiques résultant des projets, comme c'est le cas pour les projets de relance agricole et d'appui au développement de l'aquaculture et de la pêche continentale dans le Département du Centre du pays.

De même, les deux parties sont d'accord pour continuer à consolider les initiatives de promotion de la sécurité alimentaire développées à travers le Programme Pro-Huerta (avantage potager), dans le cadre de la coopération triangulaire avec l'Argentine, laquelle a révélé des résultats excellents jusqu'à ce jour.

En ce qui fait référence fondamentalement au cadre micro et local, ce secteur a également été développé à travers les interventions exécutées par des ONGs ou par des Agences ou Organismes Internationaux, tels que le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

### 3.3.3 Services Sociaux de base : Éducation

Les deux délégations se sont concertées afin de continuer à souligner l'importance vitale du secteur éducation comme élément fondamental pour l'éradication de la pauvreté et le développement humain et économique durable.

Les deux parties ont décidé de miser sur une approche basée sur les droits humains, ce qui implique la responsabilité de l'État comme garant des droits fondamentaux de ses citoyens et citoyennes, ainsi que le principal agent responsable de fournir les services éducatifs, avec une perspective intégratrice et favorisant la cohésion sociale.

Également, elles assument pleinement l'importance de pouvoir contribuer à la réalisation du droit à une éducation de base, inclusive, gratuite et de qualité, par le biais du renforcement des systèmes publics d'éducation et des organisations de la société civile.

Les deux parties reconnaissent le développement positif de toutes les lignes d'intervention prévues dans la 1ère Commission Mixte :

- Amélioration de l'accès universel à l'éducation :

Au cours de l'année 2005, l'AECID a mis en œuvre pour la première fois en Haïti, l'appui budgétaire comme instrument de coopération. Dans ce cas, il a été question d'un appui budgétaire ciblé sur le secteur de l'éducation, lequel a été augmenté et consolidé depuis son début jusqu'à nos jours, où il est prévu une nouvelle opération de Dix Millions d'Euros (10.000.000,00 €) pour deux années. La Délégation Espagnole a rappelé l'importance du caractère additionnel de ressources allouées par ce biais pour obtenir de résultats efficaces de développement dans ce secteur.

La Délégation haïtienne, à travers le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), remercie l'Espagne pour son appui à l'éducation, utilisant comme tremplin cet instrument de coopération, ainsi que pour ses contributions généreuses qui, par son biais, ont été accordées à Haïti.

En 2005, l'Espagne s'est engagée, en qualité de bailleur, à faire partie des initiatives « Éducation pour Tous-Initiative de Mise en Œuvre Accélérée (EPT-IMOA). Son engagement s'est étendu sur une période de quatre années (2005-2008), avec un montant minimal annuel de Cinq Millions d'Euros (5.000.000,00 €). Pour l'année 2006, cette contribution a atteint la somme de Sept millions d'Euros (7.000.000,00€), et en 2007, elle s'est élevée à Quarante Cinq Millions d'Euros (45.000.000,00 €). L'Espagne a travaillé pour qu'Haïti soit choisi en vue de faire partie de cette initiative, en obtenant pour 2009 qu'Haïti reçoive Vingt Deux Millions de Dollars (22.000.000,00 USD) pour le financement de la Stratégie Nationale d'Éducation pour Tous.

- Contribution à l'amélioration de la qualité éducative:

Projets d'Appui à l'Enseignement Fondamental à travers le renforcement de l'École Fondamentale d'Application - Centre d'Appui Pédagogique de Savanne du Bois (EFACAP - Savanne du Bois).

La Délégation haïtienne reconnaît l'appui apporté par l'AECID dans l'amélioration de la qualité éducative, en favorisant l'accès des enfants aux écoles, et en assurant au moins un repas chaud par jour à travers l'appui à la construction de cantines scolaires (approvisionnées à

travers le Programme Alimentaire Mondial, PAM). L'emphase est portée sur l'importance de cette intervention, en termes de création et de consolidation d'un réseau d'écoles, avec une multiplication des possibilités d'accès aux ressources existantes (pédagogiques, formatives, infrastructures, etc.), ainsi que l'articulation des écoles – tant de l'EFACAP que les écoles associées – avec les Communautés respectives dans lesquelles elles sont intégrées.

De même, la consolidation de cette ligne de travail est requise, de sorte que puisse être assurée une plus grande couverture du département du Sud-est. A cette fin, les travaux de création d'une carte sont enclenchés, laquelle comprendra toute la dotation d'écoles existantes, géo-référenciées, et qui reflétera les zones où un plus grand appui en termes de couverture éducative est nécessaire.

La Délégation espagnole a rappelé sa contribution au Fonds Catalytique de l'EPT-IMOA (qui permet aux pays à faible revenu de développer leurs Plans Nationaux d'Éducation et d'améliorer les indices d'activité afin de pouvoir atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire), en plus de la participation et de l'appui technique exercés par le biais du Groupe Sectoriel d'Éducation.

Les deux parties reconnaissent la consolidation de la collaboration établie avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (l'UNESCO), à travers le Programme Life-UNESCO. Ce projet a impliqué le développement de plusieurs phases, une première centrée de manière exclusive sur l'alphabétisation et une seconde post-alphabétisation, et de formation aux petits métiers, cette dernière tendant à promouvoir l'insertion sur le marché de travail et la génération de revenus par les jeunes personnes adultes. Il convient de souligner l'intégration de cette intervention avec le programme Pro-Huerta (avantage-Potager), développé à travers la coopération triangulaire avec l'Argentine, liant l'alphabétisation fonctionnelle de l'apprentissage de production de vivres dans de petits vergers familiaux, à l'objectif final d'améliorer et varier l'alimentation de la population.

Les deux Délégations reconnaissent les résultats, les leçons apprises et les bonnes pratiques dérivées de cette initiative. Ainsi, elles veulent souligner la réussite de la collaboration entre le Secrétariat d'État à l'Alphabétisation (SEA) et l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP), protagoniste de l'élaboration des modules pédagogiques pour la formation aux petits métiers.

La Délégation haïtienne a formulé son intérêt pour que la Coopération Espagnole puisse continuer à financer l'alphabétisation de jeunes adultes.

La Délégation espagnole propose la possibilité d'articuler cette intervention avec celle d'appui à l'Éducation Fondamentale, de sorte qu'on puisse profiter au maximum de toutes les ressources, tant pédagogiques que celles liées aux infrastructures.

La Partie haïtienne prend note de cette demande et signale qu'elle a conscience effectivement de la nécessité de favoriser l'intégration des différentes unités du MENFP et la création de programmes plus dynamiques et mieux articulés entre eux.

La Délégation haïtienne reconnaît toutefois qu'il n'existe pas encore une ligne définie d'articulation entre les différentes instances existant au sein du MENFP. Cependant, elle manifeste son accord avec les bénéfices que cette articulation pourrait apporter, définissant cette possibilité à travers la ligne d'Éducation Non Formelle de la Direction d'Éducation Fondamentale. Par conséquent, le MENFP a invité ses experts et directeurs à étudier, de

manière conjointe avec les experts espagnols qui soutiennent le projet, la possibilité de chercher un programme articulé dans lequel le Secrétariat d'État à l'Alphabétisation et la Direction d'Éducation Fondamentale peuvent se retrouver et travailler de manière articulée.

- Appui à la Formation Supérieure et Spécialisée.

La participation d'étudiants haïtiens, licenciés ou diplômés, dans le Programme de Formation Supérieure des Ressources Humaines (Bourses MAEC-AECID) a été renforcée.

Les deux parties se félicitent du succès atteint jusqu'à ce jour et proposent que ces types de coopération soient renforcés et consolidés davantage, s'il y a lieu, dans le futur.

La Partie Haïtienne demande à la Partie Espagnole un appui spécifique au renforcement des capacités de la Direction de la Planification de la Coopération Externe du Ministère de l'Education National et de la Formation Professionnelle dans la production régulière de statistiques éducatives.

Egalement, la Partie Haïtienne sollicite le renforcement de l'Enseignement Supérieur à travers l'appui à l'Université Publique du Sud-est. La Partie Espagnole attire l'attention sur la nécessité de concentrer au maximum les secteurs d'interventions dans le but d'assurer une augmentation de l'efficacité de l'aide. Néanmoins, prend note de cette pétition.

De même, la Partie haïtienne souligne l'intérêt que susciterait le fait de pouvoir développer une coopération avec le Programme de Coopération Interuniversitaire et Recherche Scientifique (PCI).

### 3.3.4. Santé

Le secteur Santé était repris dans le Secteur Couverture des Nécessités Sociales de Base, du Plan Directeur 2005-2008, tandis que dans l'actuel Plan Directeur, il accède au rang de secteur en lui-même. En reprenant ce qui était spécifié dans le Procès Verbal de la 1ère Commission Mixte entre les deux pays, la Coopération Espagnole a opté pour le travail dans ce secteur par le biais des ONGs espagnoles.

La partie espagnole, en vue de renforcer au maximum quelques secteurs de coopération dans lesquels la Coopération Espagnole peut apporter une valeur ajoutée, propose à la partie haïtienne que les actions dans ce secteur puissent être réduites progressivement, en même temps que d'autres secteurs pourront assumer une plus grande consolidation tant en termes financiers que d'assistance technique.

La Délégation espagnole informe cependant que l'AECID continuera à financer les différents Fonds multilatéraux dont Haïti est bénéficiaire.

La Délégation haïtienne regrette ces nouvelles, étant donné les nécessités énormes que présente le secteur. Toutefois, elle comprend la politique de concentration de la Coopération Espagnole et reconnaît qu'effectivement, d'autres secteurs ont été renforcés.

En ce sens, la Délégation espagnole signale que son grand pari en faveur de la santé se concentre, dans une grande mesure, dans l'appui au Gouvernement haïtien, pour que celui-ci puisse assurer l'eau potable et un assainissement de base à la population haïtienne.

### 3.3.5. Services Sociaux de base : Eau et Assainissement

L'approche touchant ce secteur relève aussi des droits humains, droits traduits, dans le cas de l'eau, dans « le droit de tous et de toutes de disposer d'eau suffisante, salubre, acceptable, accessible et abordable pour l'utilisation personnelle et domestique ».

La Délégation espagnole explique que dans ce contexte, et vu l'importance que revêt ce secteur en Haïti, l'intervention prévue par l'AECID dans le pays a une incidence claire avec les trois objectifs spécifiques du plan directeur 2009-2012.

- Appui à la gestion publique et intégrale de l'eau en assurant le droit à l'approvisionnement et à l'assainissement de manière durable, en conservant le cycle hydrologique et en promouvant la responsabilité dans l'utilisation individuelle appropriée.

- Améliorer et augmenter, de manière efficace et équitable, les services d'eau et d'assainissement, comme éléments indispensables de services de base en prêtant une attention spéciale aux groupes vulnérables, et aux politiques d'hygiène.

- Fortifier les capacités des institutions et des Communautés locales en vue de leur participation effective dans le choix, l'exécution et la gestion des services d'eau et d'assainissement.

La Délégation espagnole, particulièrement consciente de l'importance vitale de ce secteur, porte à la connaissance de la Délégation haïtienne, comme cela avait été annoncé par le Président du Gouvernement Espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, dans le XVII Sommet Latino-américain tenu en novembre 2007 à Santiago du Chili, que l'Espagne a créé un Fond de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement (FCAS) avec un apport d'Un Milliard Cinq Cent Millions de Dollars (1.500.000.000,00 USD) pour la période 2009-2012.

La création de ce Fond répond à l'importance de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme éléments indispensables pour le bien-être humain, la santé, l'habitat et le développement. L'accès à l'eau et à l'assainissement est d'ailleurs repris dans l'actuel Plan Directeur de la Coopération Espagnole et, par conséquent, dans la stratégie d'intervention de la Coopération Espagnole en Haïti.

La Délégation espagnole informe que l'AECID a considéré Haïti comme pays candidat aux ressources du FCAS, et que les projets choisis seront financés à 100% (contrairement à d'autres pays qui doivent partiellement les cofinancer). Le récent vote de la Loi portant l'organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement a été un élément important pour la présélection des projets haïtiens à être financés par le FCAS ; ce financement s'inscrira dans le cadre de la Reforme Institutionnelle en appuyant le renforcement de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et des Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA) et en permettant de réaliser des investissements substantiels en infrastructures.

### 3.3.6 Croissance économique pour la réduction de la pauvreté

Ce secteur se correspond avec celui de la Promotion du Tissu Economique et des entreprises, au sein duquel la Commission Mixte avait retenu différentes lignes d'intervention.

La Délégation Espagnole, dans le cadre de la perception multidimensionnelle de la pauvreté qui est à la base du Plan Directeur 2009-2012, reconnaît la relevance de la croissance économique appuyée sur l'activité entrepreneuriale du secteur privé, l'accès à l'emploi et des revenus dignes ainsi qu'aux politiques de redistribution de la richesse et des revenus comme l'une des voies plus rapides pour casser le « piège de la pauvreté » et toucher ses différents aspects.

L'objectif général serait celui de contribuer à la création et consolidation d'un cadre institutionnel et légal stable et aligné avec les pays partenaires qui facilite les conditions politiques et régulatrices favorables capables de favoriser la croissance et la réduction de la pauvreté.

Avec le but d'aider les populations dépourvues d'accès aux services de crédits et d'épargne, l'Espagne soutien deux entités financières haïtiennes, Micro Crédit National (MCN) et Association pour la Coopération avec la Micro Entreprise (ACME) à travers le Fond pour l'Octroi de Microcrédits, instrument de coopération au développement remboursable géré par l'AECID. De son côté, elles facilitent l'accès au crédit et le soutien aux micro et petites entreprises,

La Délégation Haïtienne reconnaît l'appui que l'Espagne a donné au secteur des micro-finances en Haïtí par le biais de cet instrument.

Les Deux Délégations ont exprimé leur satisfaction face aux résultats obtenus jusqu'à présent par le programme et ont souhaité sa continuité lors de la durée de la présente Commission Mixte.

### 3.3.7 Durabilité Environnementale, Lutte contre le Changement Climatique et Habitat

Dans le cadre du nouveau Plan Directeur, la coopération espagnole comprend que les écosystèmes supposent un capital naturel qui peut combler les besoins essentiels pour le bien-être humain. Une gestion adéquate de ces écosystèmes est vitale pour la construction du processus de développement social, économique et environnemental durable.

Etant le changement climatique l'un des principaux facteurs qui mettent en péril cette durabilité environnementale, en créant un sérieux problème de développement qui viendra s'ajouter aux circonstances de vulnérabilité (extrême dans certaines zones d'Haïtí) déjà existantes, il est fort important de travailler pour réduire au minimum les effets du changement climatique ainsi que favoriser une meilleure adaptation à ceux là.

La Délégation Espagnole informe la Délégation Haïtienne que la durabilité environnementale a été retenue comme l'une de priorités horizontales du Plan Directeur. Dans ce sens, toutes les interventions financées par la Coopération Espagnole et exécutés par les différents ministères sectoriels partenaires doivent inclure une composante de prévention et de préparation face aux risques et désastres. Egalement, tous les acteurs de la coopération espagnole devront intégrer, de façon réelle et effective, cette priorité transversale dans toutes les phases de vie des projets (identification et formulation, planification, gestion, suivi et évaluation).

La Partie Haïtienne accueille avec satisfaction cette approche et informe qu'elle est complètement alignée avec les politiques gouvernementales haïtiennes et comme telle a été recueilli dans les différents documents de planification stratégique du gouvernement tels que le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

Les Deux Parties ont accordé une importance capitale au travail visant à contribuer à une gestion durable du capital naturel ainsi qu'à la mise en œuvre de modèles de développement durable qui permettent d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population.

Les Deux Parties veulent signaler l'importance d'adopter l'approche de travail avec les bassins versants comme unité de développement, ce qui met en relief l'importance des travaux en matière d'aménagement du territoire, déjà recueilli dans le point gouvernance démocratique de ce même compte rendu.

Les Deux Parties se félicitent des travaux réalisés dans le cadre du Programme ARAUCARIA XXI-Haïtí dont la responsabilité d'exécution correspond au Ministère de l'Environnement haïtien. Néanmoins, les deux parties sont aussi d'accord pour accélérer de façon décisive le rythme des travaux, qui a été considérablement réduit dû à des changements dans l'équipe responsable de la gestion du projet.

La Partie Haïtienne félicite l'engagement du côté espagnol d'un ingénieur qui puisse apporter son expérience en thermes de gestion de bassins versants et qui est déjà intégré dans l'équipe du projet.

La Partie Espagnole explique que, avec le but de promouvoir un impact maximal des interventions identifiées dans le cadre de la Durabilité Environnementale, Lutte contre le Changement Climatique et Habitat, il faudra qu'elles soient toujours articulées avec le programme ARAUCARIA XXI-Haïtí.

Egalement, les Deux Parties signalent la bonne continuation des projets dont le but est de mettre en œuvre les Plans de Gestion des Bassins Versants numéros 17 et 18 dans le département du sud-est. Ces deux projets sont également coordonnés avec le Ministère de l'Environnement haïtien et exécutés par le Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers un financement de l'AECID.

### 3.3.8 Culture et Développement

Le nouveau Plan Directeur 2009-2012 de la Coopération Espagnole préconise, également dans ce secteur, une approche basée sur les droits. Par conséquent, l'accès à la culture par la citoyenneté devient un droit et est sous la responsabilité des institutions publiques et la société civile, en plus d'être une voie pour éviter l'exclusion sociale, laquelle constitue une dimension importante de la pauvreté. Selon ce qui est dit précédemment, on comprend que les politiques culturelles doivent favoriser la participation des agents sociaux afin de garantir la pluralité et la diversité comme mode de vie démocratique.

Egalement selon ce qui précède, le plan directeur prétend promouvoir le développement du secteur culturel comme facteur de cohésion sociale dans les pays partenaires, en appuyant le caractère institutionnel et les politiques publiques inclusives et en renforçant l'articulation du tissu social et culturel.

La Délégation haïtienne remercie la Délégation espagnole, de la part du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère du Tourisme, pour l'appui de la Coopération Espagnole au secteur de la culture et du patrimoine.

Elle la remercie spécialement pour les lignes de formation du capital humain pour la gestion culturelle, tant à travers le Programme de Formation Technique Spécialisée de l'AECID, que dans les activités de formation inclues dans les différents projets exécutés et en cours. La Délégation haïtienne s'est montrée intéressée par les bourses d'étude de second cycle en Espagne pour la formation des cadres des deux Ministères, tant au niveau central que décentralisé.

De même, le Plan Directeur veut favoriser le développement économique du secteur culturel, en apportant un appui aux mouvements créatifs, en promouvant la production culturelle et en explorant de nouvelles formes de distribution. À cet effet, dans le cadre du travail en Haïti, on a commencé à travailler au renforcement de la dimension économique de la culture dans sa contribution au développement, ainsi qu'à la gestion durable du patrimoine culturel pour le développement, en soutenant les processus de conservation, de restauration, et d'utilisation sociale des biens patrimoniaux matériels et immatériels dans une perspective économique, culturelle, visant également la participation citoyenne et locale, et en appuyant la consolidation des signes d'identité des zones géographiques d'intervention.

C'est dans ce cadre qu'est mise en œuvre l'École Atelier de Jacmel, laquelle se veut être un instrument d'exception pour la formation des jeunes dans des métiers traditionnels, en insistant spécialement sur la participation de la femme dans des métiers générateurs de revenus, qui contribuent à la réhabilitation de bâtiments (ancienne prison coloniale et marché en fer, dans le cas de Jacmel) et d'espaces qui possèdent une valeur historique et culturelle spéciale, ainsi qu'une importante projection sociale.

La Délégation espagnole rappelle que c'est dans le cadre du travail de l'École Atelier qu'on pourra développer des actions de coopération en matière d'habitat, spécialement dans les quartiers adjacents à la zone d'intervention dans la ville de Jacmel, dites actions qui comprendront tant la réhabilitation de logements délabrés que l'amélioration des services et des infrastructures, des espaces publics et des équipements sociaux. La Délégation espagnole explique que – bien qu'au début on ait posé la collaboration entre l'École Atelier et l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) – dû au fait que certains des linéaments stratégiques de l'INFP ne correspondaient pas à ceux requis par l'Ecole Atelier, celle-ci a été placée finalement sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication. A ce sujet, la Partie haïtienne signale qu'un travail actif est mené pour que les programmes de formation de l'École Atelier de Jacmel soient reconnus par l'INFP, puisque celui-ci possède un vaste programme de formation à différents niveaux dans lequel ils pourraient être intégrés.

La Partie haïtienne reconnaît le progrès fait dans la mise en marche de l'École Atelier ainsi que la manière dont elle s'intègre dans un vaste programme en collaboration avec la Coopération Espagnole, pour la mise en valeur et la conservation du Patrimoine de Jacmel.

De même, pour stimuler cette conservation du Patrimoine de la ville de Jacmel, un travail de collaboration est effectué avec le Ministère de la Culture, dans le Renforcement Institutionnel de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) avec la création d'un bureau dans le Sud-est. On prévoit, dans la même optique, la création du Centre d'Interprétation de

l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), à travers la mise en valeur du bâtiment de l'Ancienne Prison de Jacmel.

Parallèlement, en collaboration avec le Ministère du Tourisme, un appui est fourni à la mairie de la ville de Jacmel pour le développement d'un Plan d'Urbanisme cohérent, qui mettrait en valeur le patrimoine historique et culturel et qui aiderait à transformer la ville en un centre touristique. A travers la création du Bureau du Centre Historique dans la mairie, on prétend obtenir le renforcement des capacités de cette dernière en égard à la gestion du Patrimoine du Centre Historique. Aussi, en coordination avec l'École Atelier, et avec le Projet de Renforcement Institutionnel de l'ISPAN, l'un des objectifs visés est d'obtenir le développement du patrimoine tangible du Centre Historique de Jacmel à travers la réhabilitation des bâtiments historiques du centre ville.

Les deux parties signalent l'importance de maintenir l'appui au renforcement institutionnel de tous ces organismes impliqués dans la protection et la mise en valeur du patrimoine historique de Jacmel. A ce sujet, la Délégation haïtienne présente ses remerciements pour cet appui, surtout en ce qui concerne la formation dans le domaine des ressources humaines.

La partie haïtienne suggère de prendre en considération la possibilité de l'appui à des programmes de formation pour les fournisseurs du secteur privé, ainsi que l'appui au tissu productif ainsi qu'aux entreprises touristiques et culturelles haïtiennes. En ce sens, l'expérience espagnole dans le programme d'Auberges Nationales, où les bâtiments historiques se transforment en une source de travail et de recettes, facilitant la conservation de ces derniers et leur mise en valeur, est particulièrement apprécié. De même, l'importance de la stimulation des investissements tant publics que privés, est soulignée dans le développement d'infrastructures qui favorisent le tourisme dans la zone.

### 3.3.9. Action Humanitaire

La Partie Espagnole souligne que dans le cadre du Plan Directeur 2009-2012 l'Action Humanitaire devient un secteur spécifique avec différents composantes stratégiques. Il adopte une approche intégrale, en ligne avec les approches internationales engagées avec l'efficacité de l'aide et leur financement. Cette approche prend comme base le respect des principes humanitaire e intègre le cadre juridique, étique et institutionnel que doivent régir les interventions humanitaires, ainsi que les engagements et accords internationaux auxquels Espagne s'est adhérée.

Dans ce sens, rappelle la nécessité d'assurer une Action Humanitaire complètement indépendante d'autres agendas pouvant exister.

Les Deux Parties reconnaissent la croissante vulnerabilité d'Haïtí aux catastrophes naturelles et sont conscientes qu'il met en danger le développement du pays dans ses différents niveaux. Pour ceci, les deux parties est s'engagent à travailler ensemble pour réduire au maximum les pertes, soient matérielles ou en vies humaines.

La Partie Espagnole indique que depuis 2006 l'AECID a appuyé un plan d'intervention en matière d'Action Humanitaire pour Haïtí visant la réponse humanitaire aux besoin de base des populations les plus défavorisées d'Haïtí (abris, eau potable et assainissement, aide alimentaire, sécurité citoyenne, lutte contre la violence faite aux femme, etc.). Les interventions inclues dans

ce plan d'intervention sont exécutées par différentes acteurs de la coopération telles qu'Agences de NNUU (PAM, OIM, UNIFEM, PNUD), ONGDs (Terre des Hommes), etc.

De façon spécifique, en 2008, le Bureau Technique de la Coopération Espagnole en Haïtí a fait la distribution directe d'aide humanitaire dans les différentes communes du département du sud-est après le passage de quatre cyclones. Ceci a permit d'accéder aux familles sinistrées très rapidement. Egalement, la partie espagnole souligne la participation de tous les acteurs existants dans la zona : Comités Locaux de la Protection Civile (DPC), Croix Rouges, MINUSTAH, entre d'autres. Dans ce cadre, la partie espagnole informe qu'avec le but d'améliorer sa capacité et efficacité de réponse humanitaire dans le futur, elle a demandé une évaluation externe de cette réponse dont une copie pourra être expédiée à la partie haïtienne une fois elle sera conclue.

Elle informe aussi à la Partie Haïtienne qu'en réponse à ces urgences il y a eu une reconduction d'une partie de fonds qui étaient déjà assignés à certains projets pour favoriser les secteurs qu'avaient été plus touchés comme celui de l'agriculture.

La Partie Haïtienne remercie à la Partie Espagnole de cet appui solidaire ainsi que des informations qu'elle à partage en tout moment concernant soit à l'aide arrivée au pays soit au processus de distribution.

La Partie Espagnole informe également qu'il a été accordé que tous les projets exécutés par la Coopération Espagnole doivent intégrer l'approche de prévention et préparation aux risques et désastres avec l'objectif de réduire au maximum les dommages dû à catastrophes naturelles.

Les Deux Parties ont accordé qu'il est nécessaire d'accorder une spéciale attention à la question humanitaire et de façon spécifique à la prévention, aide d'urgence (réponse immédiate), récupération précoce/reconstruction (à moyen terme) et développement (à long terme). L'approche adopté et celui d'assurer une réponse humanitaire qui assure une correcte articulation de tous ces niveaux.

## 4. CONSIDÉRATIONS FINALES

### a. Dispositions financières

Les deux Délégations se sont mutuellement félicitées pour la fluidité d'application des exonérations fiscales rassemblées dans la Convention de Coopération Scientifique et Technique entre le Royaume d'Espagne et la République d'Haïti.

### b. Concession de visas et autorisations de résidence

De même, les deux Délégations se sont félicitées pour le fonctionnement correct de la concession de visas aux experts et expertes espagnols assignés aux différents projets bilatéraux que la Coopération Espagnole exécute sur le territoire haïtien, ce qui amène de manière directe à une plus grande efficacité de l'aide.

Egalement, les deux délégations sont du même avis quant à l'importante tâche qu'effectuent les ONGDs, légalement établies dans le pays, en vue d'une plus grande efficacité de l'aide.

La Délégation espagnole porte à l'attention de la Délégation haïtienne, qu'au niveau de la Coopération Espagnole, il arrive de plus en plus que des ONGDs, et des experts et expertes d'autres nationalités, soient responsables de l'exécution des fonds de la Coopération Espagnole. Pour une protection plus adéquate de ces derniers, on devra considérer cette nouvelle réalité dans la prochaine Commission Mixte.

### c. Vers la 2ème Commission Mixte

La Délégation espagnole a informé que, tenant compte de la nouvelle figure du Cadre d'Association, qui devra être élaboré à moyen terme par l'AECID en coordination étroite avec le Gouvernement haïtien, la période de vigueur de la 1ère Commission Mixte Hispano-Haïtienne de Coopération pourrait être prorogée. En effet, la 2ème Commission Mixte devra authentifier le Cadre d'Association comme base de la coopération entre l'Espagne et Haïti.

Finalement, les deux Délégations ont été d'accord pour souligner l'excellent niveau des relations bilatérales de coopération entre la République d'Haïti et l'Espagne, en s'engageant à avancer dans l'exécution des accords conclus dans la présente Réunion de Suivi et d'Évaluation.

Fait à Port-au-Prince, le 24 septembre 2009

Pour la République d'Haïti

Directeur Général
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

Yves Robert Jean

Pour l'Espagne

Le Chef de Département de Coopération avec l'Amérique Centrale, le Mexique et la Caraïbe

Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

María Victoria Wulff